

N°03

INDISPENSABLES

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA MUTUALITÉ FONCTION PUBLIQUE

SEPTEMBRE 2015

Continuer à protéger
sans renoncer
à notre modèle 

 **MFP**
MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE

SOMMAIRE

04
REPÈRES

06
MISSIONS

Soins dentaires pour tous

08
RÉTROSPECTIVE

ans

La MFP porte son regard vers l'avenir

10
AG DU 4 JUI

Retour sur les temps forts
Des paroles aux actes

12
INTERVIEW

Marylise Lebranchu

16
INDISPENSABLE

Une éclairceuse républicaine

18
ACTUALITÉ

Le handicap, une barrière dans l'accès aux soins

20
SANTÉ

Après quoi courent les Français ?

INDISPENSABLES

N°03

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA MUTUALITÉ FONCTION PUBLIQUE **MFP** 10€ - SEPTEMBRE 2015

Directeur de la publication : Marc Tranchat - Comité de rédaction : Serge Bricchet, Marc Tranchat, Dominique Combe, Laurence Tribillac, Bruno Poujol, Séverine Simon - Conception, rédaction, réalisation : okô - Crédits photos : © Getty Images - Jules - MFP - Sylvain Frappat - The Noun Project - Indispensables est édité par la Mutualité Fonction Publique (organisme régi par le code de la Mutualité) : Tour Maine Montparnasse, BP 144, 33, avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15 - Tél. 01 44 10 87 00 - site internet : mfp.fr - Impression : L'Ormont Imprimeur - Dépôt légal : septembre 2015 - N° de commission paritaire : en cours. N° ISSN : 2427-2949.



SécuFD

Comme la MFP l'a fait en juin dernier, la Sécurité sociale fête en cette année 2015 son 70^e anniversaire.

Sept décennies plus tard, personne ne peut sérieusement contester les bénéfices de ce modèle, véritable réussite sociale, comme en témoigne notamment le profond attachement de nos concitoyens.

Dans le même temps, nombre de ces derniers formulent à son encontre un lot fourni de critiques qui concernent au premier chef son coût et ses déficits constants.

Ces jugements contrastés obligent à porter le regard le plus objectif possible sur cette institution, au cœur de notre pacte républicain, et sur sa capacité à avoir répondu aux défis passés tout autant que celle à affronter les "chantiers" actuels et futurs.

Pour que la "Sécu" demeure une idée neuve, au moment où les pouvoirs publics relancent l'idée du régime universel de 1945, il convient, surtout, de ne pas tomber dans une nostalgie de bon aloi qui consisterait à vouloir absolument retrouver le modèle passé.

Ce serait oublier la réalité des contextes d'hier et d'aujourd'hui et leur décalage.

À cet égard, la position constante des mutuelles de la Fonction publique, que nous représentons, mérite d'être soulignée. **Elles affirment la force des régimes d'obligation, tout en formulant lucidement des pistes d'évolution**, et rappellent leur rôle dans la gestion de l'assurance maladie des fonctionnaires tout comme dans la prise en charge globale des dépenses de santé.

Ces propos peuvent apparaître aux yeux de ceux qui n'ont de cesse de vouloir remettre en cause la gestion mutualiste du régime obligatoire, fortement patinés d'un prosélytisme coupable.

Peu importe !

Les propos de Marylise Lebranchu qui affirme "sa confiance" dans ce modèle de gestion (lire page 12) résonnent avec force et témoignent d'un véritable courage politique assez inhabituel dans l'environnement actuel.

CQFD.

Serge Brichet
Président de la MFP



"Ces jugements contrastés obligent à porter le regard le plus objectif possible sur cette institution, au cœur de notre pacte républicain."

Rentrée scolaire 2015

63 600

écoles et établissements
publics et privés du second degré



12 340 000
écoliers, collégiens et lycéens

855 000 enseignants

259 900 élèves en situation de handicap

Source : education.gouv.fr

LE SPORT À L'ÉCOLE

3 heures
par semaine
école élémentaire

4 heures par semaine
en classe de sixième

3 heures par semaine
pour les autres classes du collège

2 heures par semaine
au lycée

Source : education.gouv.fr



2 700 000
élèves licenciés dans les fédérations sportives

Source : education.gouv.fr

Parmi les agents de la fonction publique

34%

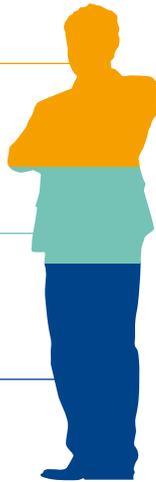
relèvent de la catégorie hiérarchique A

20%

de la catégorie B

46%

de la catégorie C



Source : rapport annuel DGAFP (septembre 2014)

53%

des agents de la fonction publique vivent avec un enfant âgé de moins de 25 ans,



ce qui est supérieur à la moyenne nationale

Source : Ministère de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique

Le plan pour l'Éducation prioritaire s'élève à

352

millions d'euros pour 2015



Source : Modernisation des métiers de l'Éducation nationale (jeudi 13 novembre)

6 220 euros
de dépense moyenne par an
par élève du premier degré

LE BUDGET PAR ÉLÈVE



10 960 euros
par lycéen
en filière générale et technologique

8 240 euros
par collégien

12 210 euros
par lycéen
en bac professionnel

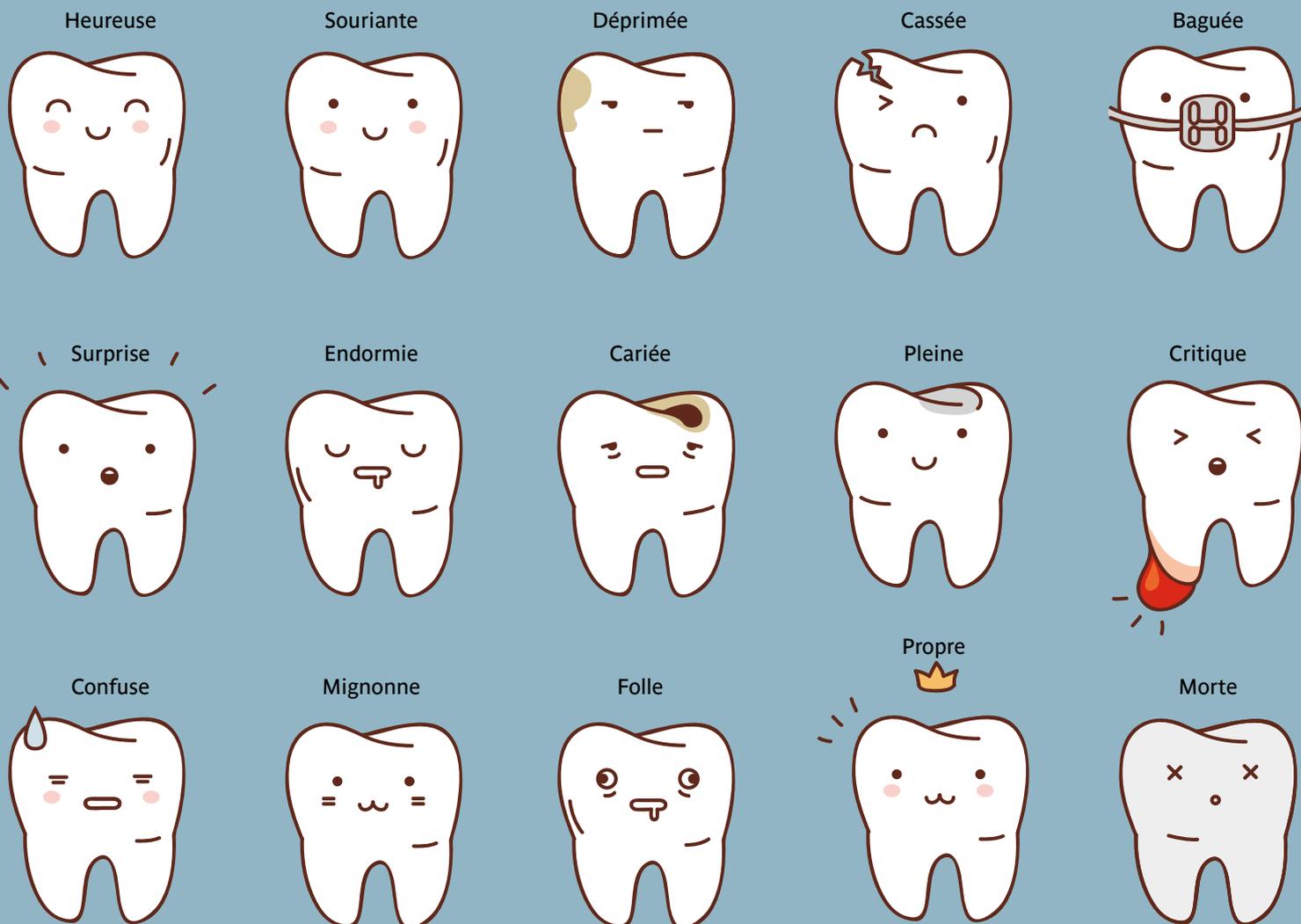
Source : education.gouv.fr

scolaires



1 050 000 l'UNSS⁽¹⁾
850 000 l'USEP⁽²⁾
700 000 l'UGSEL⁽³⁾

⁽¹⁾ Union Nationale du Sport Scolaire
⁽²⁾ Union Sportive des Écoles Primaires
⁽³⁾ Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre



Soins dentaires pour

Faire soigner ses dents coûte souvent cher. C'est la principale raison du renoncement aux soins, qui concerne un Français sur trois⁽¹⁾. Face à ce constat, les mutuelles ont imaginé des solutions innovantes.

Selon que vous aurez une carie à faire soigner ou une prothèse à vous faire poser, les restes à charge vous feront rire ou pleurer. Si les soins conservateurs (caries, dévitalisations), préventifs et chirurgicaux (extractions) sont opposables, sans possibilité de dépassement tarifaire, ce n'est pas le cas des prothèses dentaires, qui sont à honoraires libres. Résultat, le reste à charge moyen pour le patient, après remboursement par la Sécurité sociale, est de plus de 290 euros par acte de prothèse. L'addition varie du simple au double, baissant rarement en dessous de 200 euros et pouvant grimper à plus de 400 euros par acte de prothèse. Le constat n'est pas neuf.

LE PROTOCOLE
EN CHIFFRES

25 000
chirurgiens-dentistes

“Dans les années 1990, les tarifs augmentaient, les prestations que nous versions aussi, mais les adhérents conservaient des restes à charge importants”, explique Christophe Lafond, vice-président de la MFP et responsable de la commission “Politique mutualiste de la santé”. La MGEN, alors fer de lance mutualiste sur le sujet, se rapproche de la Confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD). Dès 1996, un protocole est élaboré pour améliorer l'accès aux traitements prothétiques fixes. Les professionnels adhérents s'engagent à respecter des normes de qualité, d'accueil et des tarifs plafonds. *“C'est plus facile de bien soigner un patient qui bénéficie d'une bonne prise en charge”,* rappelle le Dr Catherine Mojaïsky, présidente de la CNSD. L'usager consultant l'un des chirurgiens-dentistes signataires bénéficie de prestations améliorées de la part de sa mutuelle.

Succès immédiat

Le succès de ce protocole original est immédiat. Plus de 25 000 chirurgiens-dentistes le signent, les soins prothétiques font un bond. Pourtant les débuts n'ont pas été faciles. *“Certains confrères, en désaccord avec les fondements du protocole, ont attaqué en justice”,* explique le Dr Mojaïsky. Dans une décision du 4 février 2000, le Conseil d'État tranchait :

Un nouveau cadre juridique

*“Les mutuelles (...) ne peuvent instaurer de différences dans le niveau des prestations qu'en fonction des cotisations payées ou de la situation de famille des intéressés **ou lorsque l'assuré choisit de recourir à un professionnel de santé, un établissement de santé ou un service de santé avec lequel les mutuelles (...) ont conclu une convention** dans les conditions mentionnées à l'article L. 863-8 du code de la Sécurité sociale”.* Nouvel article L112-1 du code de la Mutualité, modifié par la loi du n° 2014-57 du 27 janvier 2014.

tous

“La circonstance que l'amélioration du remboursement de certains soins prothétiques liée à l'adhésion au protocole pourrait constituer un élément du choix de leur chirurgien-dentiste par les patients ne saurait être regardée comme constituant un détournement ou une tentative de détournement de clientèle interdits”. La voie est libre pour le développement d'un protocole favorisant l'accès aux soins des adhérents, la solvabilité et la promotion de l'image des professionnels ainsi que l'amélioration des prestations des mutuelles. Le 1^{er} janvier 2005, un accord national est signé entre la MFP et la CNSD, qui unifie les pratiques.

Depuis, une loi a reconnu la logique mutualiste des réseaux de soins. La loi Leroux de 2014 sanctuarise les remboursements différenciés pratiqués par les mutuelles pour favoriser l'accès de tous à la santé (lire encadré). *“Sans cette solvabilité des soins permise par la prise en charge mutualiste, nos cabinets ne pourraient pas être ce qu'ils sont aujourd'hui,* reconnaît le Dr Mojaïsky, qui se félicite également de la simplification réalisée par la réduction du nombre de formulaires et leur dématérialisation. *“Pour aller encore plus loin dans la simplification, nous avons testé un circuit électronique de devis et de traitement administratif des actes, que nous souhaitons étendre au niveau national”,* explique Christophe Lafond. *“Le protocole a été visionnaire en pressant les nombreuses évolutions nationales et sociétales,* rappelle la présidente de la CNSD. *Nous souhaitons continuer d'avancer en l'élargissant à d'autres actes, qu'il puisse nous servir de modèle dans l'évolution, nécessaire, de la politique nationale.”*

Innovations en série

“Avec ce protocole, nous avons innové, rappelle Christophe Lafond. *Nous avons élaboré dès 1996, en concertation avec les professionnels, une nouvelle nomenclature des actes dentaires parce que celle de l'Assurance maladie était obsolète. Nous avons mis en place une consultation de prévention bucco-dentaire pour les femmes enceintes, qui est maintenant remboursée par la Sécurité sociale. Nous envisageons de créer une consultation de prévention des risques de maladie parodontale auprès des adhérents de 30-35 ans.”* Et de conclure : *“Nous*

expérimentons de nouvelles pratiques à l'échelon local et nous les généralisons quand elles donnent des résultats. Aujourd'hui nous sommes les plus importants contributeurs sur les remboursements de prothèses. Tout ceci nous donne une légitimité pour être pleinement partie prenante, en santé bucco-dentaire notamment, dans les évolutions et négociations en cours au niveau national”.

(1) Source : communiqué de presse du 25 novembre 2013 – 60 Millions de consommateurs

400 000
couronnes remboursées
dont 42 % de couronnes
céramo-métalliques

Un reste à charge
moyen de
90 €
pour une couronne céramo-métallique

150 M€
de prestations
versées



La MFP porte son

Le 4 juin 2015, la MFP a fêté ses 70 ans devant plus de 300 délégués et invités. Pour célébrer au gouvernement de s'engager pour la protection sociale des fonctionnaires.



"La Mutualité de la Fonction Publique est au cœur d'un modèle social fondé sur les valeurs de la solidarité, a rappelé en ouverture le Premier ministre, Manuel Valls, par la voix de Thierry le Goff, de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique. Elle a accompagné le développement d'une protection sociale de qualité pour les fonctionnaires, dans une optique constante de recherche de progrès social. (...) Le modèle des mutuelles de la fonction publique a connu d'importantes évolutions au cours des 10 dernières années, notamment sous la pression de l'environnement et des autorités communautaires. Il a réussi à relever ce défi."

Dans son message, le Premier ministre a ensuite tenu à saluer les présidents successifs de l'institution : *"C'est au final un travail continu et déterminé des présidents qui se sont succédés à la tête de la Mutualité de la Fonction Publique, depuis sa création en 1945, et en dernier lieu Serge Brichet, que je tiens à saluer chaleureusement pour son engagement et son fort dynamisme, qui ont permis aux mutuelles de la fonction publique d'être au cœur du modèle social de la fonction publique et d'en être les acteurs de référence."*

Mais la Mutualité Fonction Publique (MFP) attend bien plus des pouvoirs publics que ce témoignage de confiance. Dans un contexte mouvant et propice au questionnement (référencement dans la fonction publique d'Etat, labellisation et conventionnement dans la fonction publique territoriale), elle attend du gouvernement des actes clairs et des engagements forts sur l'avenir de la protection sociale des fonctionnaires.

Pas de remise en cause de la solidarité au nom du marché

Dans son discours, Serge Brichet, président de la MFP, est notamment revenu sur l'interpellation du gouvernement en début d'année, restée sans réponse à ce jour, concernant la défense de la gestion mutualiste du régime obligatoire d'assurance maladie des agents publics.

"Je réitère aujourd'hui notre interpellation en rappelant que lorsque nous défendons cette gestion mutualiste, et nous le ferons fermement si nous y sommes contraints nous ne défendons pas un pré carré ou des parts de marché, ni de quelconques privilèges pour les fonctionnaires mais, au travers de cette délégation législative, une dimension concrète de pratiques solidaires, a précisé le président de la MFP. D'ailleurs bien loin d'être repliés sur eux-mêmes, les mutualistes, fonctionnaires ou pas, attachés aux principes fondateurs de la Sécurité sociale, défendent un haut niveau de protection

Une injustice sociale annoncée

Dans la perspective de la publication du rapport des 3 inspections générales, la MFP et les organisations syndicales de fonctionnaires ont formulé leurs préconisations au gouvernement afin de pérenniser les droits sociaux de l'ensemble des agents publics, et notamment de :

- renforcer les exigences de solidarité dans les cahiers des charges et les normes de labellisation,
- homogénéiser les droits sociaux d'un employeur public à l'autre,
- garantir une couverture plus responsable et exigeante.

Dans un courrier adressé au gouvernement, la MFP a souligné l'injustice sociale frappant les agents publics à l'heure de la généralisation de la couverture complémentaire à l'ensemble des concitoyens. Au nom de ses 23 mutuelles adhérentes, elle a ainsi demandé la création d'une aide fiscale pour l'acquisition d'une couverture complémentaire sous la forme d'un "crédit d'impôt santé" permettant de déduire du revenu imposable une partie du montant de la cotisation pour tous les agents publics actifs ou retraités.



regard vers l'avenir

cet anniversaire, la MFP a choisi de mettre l'accent sur l'avenir, en demandant notamment

obligatoire. Ils expriment aussi l'impérieuse nécessité d'une articulation entre régimes obligatoire et complémentaire, pour favoriser un accès aux soins de qualité et bien pris en charge pour l'ensemble de nos concitoyens."

Faisant écho au renouvellement des dispositifs de protection sociale complémentaire dans les fonctions publiques d'Etat et territoriale, Serge Brichet a clairement signifié que la MFP n'acceptera pas que 70 ans d'engagement et de solidarité puissent être remis en cause au nom de la "stimulation du marché."

"Il est nécessaire de marteler que les fonctionnaires ne sont pas des privilégiés en matière de protection sociale. Eux qui subissent, comme les autres salariés les régressions de la couverture maladie obligatoire, eux qui ne bénéficient pas d'une couverture statutaire décente contre les risques lourds, eux qui se sont librement et volontairement organisés, en confiant leur protection complémentaire à nos organismes, pour assurer la prise en charge de leurs besoins sociaux. Et tout cela sans bénéficier d'une aide significative de la part de l'Etat pour financer leurs contrats complémentaires, alors qu'ils constatent le niveau élevé des sommes publiques affectées à la couverture des contrats collectifs."

Refuser la moindre régression dans la protection des fonctionnaires

Dans cette perspective, la MFP reste plus que jamais mobilisée sur ces questions dans une action concertée avec l'ensemble des organisations syndicales des fonctionnaires partenaires. Le bilan de l'audit des trois Inspections générales des finances (IGF), des affaires sociales (IGAS) et de l'administration (IGA), attendu prochainement, permettra à la MFP de marquer, si nécessaire, le coup d'envoi de cette mobilisation.

Et Serge Brichet de conclure en s'adressant à Thierry Le Goff : *"Si le contexte a bien changé les enjeux restent les mêmes et la détermination également. Aussi, en nous inscrivant dans cette continuité d'engagement, nous pourrons très largement, pour porter notre propre action et nos ambitions, nous inspirer des exemples passés, nous fortifier de l'énergie déployée par ceux qui nous ont précédé, nous imprégner plus fortement encore de leur détermination, nous patiner toujours plus largement des valeurs partagées. 70 ans d'engagement ce n'est pas un hasard mais bien le symbole d'une réussite collective. En être fiers, s'en enrichir pour conforter nos idéaux, est une nécessité."*



AG DU 4 JUIN 2015, RETOUR SUR LES TEMPS FORTS

Des paroles aux actes

Marc Tranchat, secrétaire général de la MFP, est revenu sur les grands événements qui ont marqué l'année 2014.



"Si l'on devait résumer l'environnement en 2014, nous pourrions le faire au moyen de cette phrase : un contexte politique d'austérité marqué par l'application du Pacte de responsabilité, concentré sur la compétitivité des entreprises et la baisse des dépenses publiques et sociales. Ce sont 50 milliards d'euros d'économies qui sont imposés entre 2015 et 2017 dont 18 sur le budget de l'État et 21 sur les régimes sociaux.

Nous espérons que ce matin le Premier ministre, fort de cette politique qu'il conduit, vienne nous dire qu'il aimait la fonction publique et ces 5 millions d'êtres indispensables qui en assurent le quotidien, lui qui a si bien su dire l'été dernier aux patrons, réunis en université d'été, qu'il aimait l'entreprise. Nous n'avons pas eu les cadeaux qui se sont chiffrés en milliards et pas plus un mot de consolation. (...)

*Du côté de la fonction publique, pas d'éclaircie en vue... bien au contraire. (...) Conséquence de la rigueur, 2014 comme 2015 sont marquées par une **baisse de l'emploi public** : hormis les rares secteurs définis comme prioritaires, les suppressions de postes statutaires se poursuivent et s'aggravent... Plus de 43 000 fonctionnaires en moins dans les ministères entre 2011 et 2012 ; plus de 11 000 postes seront supprimés en 2015 ! On notera aussi **le maintien annoncé jusqu'en 2017 du gel de point d'indice** des fonctionnaires au grand dam des organisations syndicales (...).*

*Nous pourrions également disserter longuement sur **la remise en question des 35 heures dans la fonction publique hospitalière**. Enfin, 2014 a été marqué par de **nombreux projets législatifs et réglementaires** qui impactent fortement la Fonction publique et ses agents, notamment du fait des restructurations et des mobilités forcées. (...)*

Concernant les droits et obligations des fonctionnaires, près de deux ans se sont écoulés entre le dépôt, en juillet 2013, par le gouvernement du projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires et le passage en Conseil des ministres prévu le 17 juin 2015. Faisant suite à la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, ce texte vise à actualiser et compléter les principes fondamentaux du statut général des fonctionnaires. Les attentats de janvier dernier ont réactivé la volonté du gouvernement d'inscrire la laïcité et la neutralité religieuse parmi les valeurs fondamentales des agents de la fonction publique. Attendu à plus d'un titre, ce projet de loi pourrait être le seul du quinquennat pour les fonctionnaires.

Concernant la protection sociale, là encore, 2014 n'a pas échappé aux réformes. Le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, dite loi des 3A (Anticipation, Adaptation, Accompagnement), présenté au Conseil des ministres en juin 2014 par Marisol Touraine, a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale en septembre 2014. Il vient seulement d'être adopté en première lecture par le Sénat. Ce projet de loi qui tend à anticiper les conséquences du vieillissement de la population sur la vie sociale et les politiques publiques est un projet "tiède" qui ne convainc personne...

Le projet de loi de modernisation du système de santé, porté par Marisol Touraine, a été adopté à l'Assemblée nationale le 7 avril 2015 après deux mois de débats parlementaires houleux et une mobilisation massive des médecins libéraux, opposés à la généralisation du tiers payant. Pour le gouvernement, il s'agit de lutter contre le renoncement aux soins et désengorger les urgences hospitalières. Mais cet objectif pourra-t-il être atteint alors même qu'aucune sanction n'est prévue pour les médecins qui refuseront le tiers payant ?

Pour ce qui est de l'accès aux soins des 1,2 million de bénéficiaires de l'ACS, seuls les organismes complémentaires référencés pourront diffuser des garanties ACS dans le cadre du nouveau dispositif. L'arrêté du 11 avril 2015 a livré une liste de dix contrats éligibles à l'ACS. La plupart des grands acteurs de la santé sont présents, puisque certaines offres sont co-assurées par plusieurs organismes. Les mutuelles de fonctionnaires participeront à travers les offres "Atout Cœur Santé" ou "Accès Santé".

Je ne peux terminer cette évocation relative à la protection sociale sans citer la remise en cause - une nouvelle fois - de la gestion mutualiste de l'assurance maladie des fonctionnaires par l'IGF et l'IGAS appelant ni plus ni moins à la fin de cette gestion au profit des CPAM. La MFP a répondu à cette attaque avec force tant au niveau national que local. (...)"



Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, a pris la parole via une intervention filmée.

"(...) La MFP est garante – comme l'est chacun de nos agents publics - des valeurs du service public à la française. Elle est garante également des principes qui lient l'ensemble des mutuelles de la fonction publique et porte par conséquent une conception ambitieuse de l'assurance maladie - une assurance maladie collective, obligatoire et universelle, au service du progrès social. C'est pourquoi pour vos 70 ans, je tiens à saluer votre engagement ainsi que celui de votre président. Depuis toutes ces années, le modèle global et solidaire de la MFP protège l'ensemble des fonctionnaires des risques liés à la santé. (...) Ce modèle, dans lequel je souhaite réaffirmer toute ma confiance aujourd'hui, a toujours démontré sa pertinence. Notamment, il a su s'adapter aux mutations de notre société et de notre fonction publique. Il a su impulser des évolutions pour toujours mieux protéger les fonctionnaires. (...) Pour vos 70 ans, il me semble important également de saluer le dialogue constructif et fructueux, que la MFP a toujours su entretenir avec les organisations syndicales et les employeurs publics. Vous le savez, c'est également par la concertation et le dialogue que j'ai souhaité aborder les grandes questions relatives à l'avenir de la fonction publique et notamment celles qui concernent la protection sociale des agents publics (...)"

Pour conclure cette journée, Serge Brichet a évoqué la détermination de la MFP.

"Lors du 50^e anniversaire de la Mutualité Fonction Publique, François Mitterrand disait : "Il vous faut parler haut". Parler haut, ce n'est pas parler fort. Parler fort c'est donner la tonalité. Parler haut, c'est donner du sens à ce que nous exprimons, donner du sens à nos combats, donner du sens à nos actions. Parlons haut mes amis, parce que nous en avons besoin, je le crois sincèrement. Parlons haut aussi pour que nous soyons entendus de tous et en premier lieu de ceux que nous entendons protéger pour qu'ils aient confiance en nous (...)"



Marylise Lebranchu

Ministre de la Fonction publique depuis mai 2012, Marylise Lebranchu, ancienne députée du Finistère, est connue pour son franc-parler. Dans un contexte de questionnements sur l'avenir de la gestion de la protection sociale des agents publics, elle rappelle son attachement au modèle de protection des fonctionnaires. Une parole forte pour les serviteurs de l'État.

“Un modèle précieux, que je me fais l'honneur de défendre”

Le modèle de protection sociale global et solidaire construit par les fonctionnaires est-il menacé ?

Je suis très attachée au modèle de protection sociale construit avec les fonctionnaires depuis de nombreuses années. En effet, ce modèle incarne les valeurs de solidarité, de responsabilité et de démocratie qui sont au fondement de l'identité de notre fonction publique et de notre modèle social. Je ne souhaite évidemment pas revenir sur cet acquis car il porte une conception ambitieuse de la couverture santé et prévoyance – collective, obligatoire et universelle – au service du progrès social.

Un rapport récent a laissé craindre la remise en cause de la gestion mutualiste du régime obligatoire d'assurance maladie des agents publics. Cette idée est-elle abandonnée ?

C'est un rapport qui comme tel n'engage pas le gouvernement. Vous le savez, j'ai souvent dit ma confiance dans ce modèle de gestion mutualiste. Car c'est un modèle solidaire, qui a démontré sa pertinence et a su s'adapter aux mutations de notre société et de notre fonction publique. Il a su impulser les évolutions nécessaires pour toujours mieux protéger les fonctionnaires – c'est le message que j'avais porté devant vous lors du 70^{ème} anniversaire de la MFP.



72 agents
pour 1 000 habitants en France



L'un des grands rendez-vous à venir sera la remise prochaine de l'audit mené par les Inspections générales (IGF, IGAS et IGA) sur les dispositifs de protection sociale spécifiques aux agents publics. Qu'en attendez-vous ?

J'en attends une analyse approfondie, notamment sur le plan juridique, s'agissant des dispositifs mis en place, mais aussi sur celui de l'efficacité de la protection sociale complémentaire mise en place dans les fonctions publiques de l'État et territoriale.

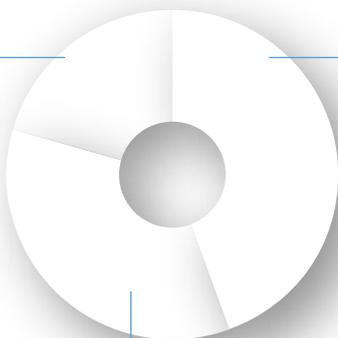
Ne craignez-vous pas une forte mobilisation des agents de la fonction publique en cas de remise en cause de leur système de protection sociale ?

Il n'a jamais été envisagé de remettre en cause le système de protection sociale des fonctionnaires. Depuis 70 ans, ce modèle global et solidaire protège des risques liés à la santé et aux accidents de la vie l'ensemble des fonctionnaires et n'a cessé d'être amélioré avec en dernier lieu la protection sociale complémentaire santé/prévoyance. C'est un modèle précieux, que je me fais l'honneur de défendre.

Près de
5,4 M
de personnes
travaillent dans
la fonction publique
(hors contrats aidés)

1,1 M

dans la fonction
publique
hospitalière
(FPH)



2,4 M

dans la fonction
publique de l'État
(FPE),

1,9 M

dans la fonction
publique
territoriale
(FPT)



42 ans

est la moyenne d'âge des agents de la FPE et de la FPH contre 44 ans pour les agents de la FPT



61%

de femmes dans la fonction publique contre 44% dans le secteur privé

77%

dans la fonction publique hospitalière (FPH)

54%

dans la fonction publique de l'État (FPE)



61%

dans la fonction publique territoriale (FPT)

Concernant les agents publics, des projets sont en cours de négociation avec les organisations syndicales pour notamment renforcer l'attractivité de la fonction publique en termes d'emploi et de perspectives de carrière. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Depuis plus d'un an, j'ai ouvert avec l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique et des employeurs publics, une grande négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations des fonctionnaires.

Notre objectif : conduire une réforme structurelle de la fonction publique de carrière. Afin de l'adapter aux évolutions qu'a connues la société depuis 30 ans, de la préparer à porter nos services publics pour les prochaines décennies et d'ouvrir de nouvelles perspectives de carrière aux fonctionnaires.

Le projet d'accord issu de cette négociation est construit sur deux grands axes : le renforcement de l'unité de la fonction publique, l'amélioration des carrières et des rémunérations des agents. Il propose notamment la rénovation des grilles de rémunération indiciaire qui permettra, si cet accord est signé majoritairement par les partenaires sociaux, à tous les fonctionnaires, des trois catégories, de bénéficier d'une revalorisation dès le 1^{er} janvier 2017.

Dans le même sens, vous avez lancé une exposition visant à éclairer le grand public sur la réalité du quotidien des agents du service public : en quoi ces actions de valorisation et de promotion vous semblent-elles aujourd'hui devenues indispensables ?

En tant que ministre de la Fonction publique ma mission a toujours été la lutte contre le *fonctionnaire bashing*, dont nos médias se font trop souvent le relais. Il était donc important pour moi de rappeler au grand public le rôle et les missions quotidiennes de nos agents publics. Chaque jour, nos fonctionnaires portent les valeurs républicaines et remplissent des missions indispensables à la collectivité nationale. Il faut le dire car, sans eux, il n'y a pas de services publics.

Enfin, dernière question : les valeurs mutualistes vous semblent-elles toujours aussi indispensables dans le contexte que connaît notre pays ?

Les valeurs du monde mutualiste sont la solidarité, la coopération et la démocratie. Ce sont des valeurs indispensables à notre société. C'est d'autant plus le cas aujourd'hui, où la tentation du repli sur soi et du rejet de l'autre se fait chaque jour un peu plus grande.

Une éclaireuse républicaine

En France, on compte près de 150 000 décrocheurs, ces jeunes sortis du système scolaire en cours de route. Marie-Cécile Bloch, enseignante de sciences de la vie et de la terre, a fondé une école pour ceux qui veulent renouer avec le savoir. Elle les aide à lutter contre les déterminismes, pour qu'ils tracent leur chemin en liberté. Rencontre avec une pédagogue engagée.

Marie-Cécile Bloch aurait pu être agronome. C'est ce qu'elle voulait au départ. *"J'ai passé un baccalauréat scientifique et je suis allée en Maths Sup et Maths Spé Bio"*. Elle sera finalement reçue au concours de Normale Sup et pas en école d'agronomie. Comme l'ambiance des laboratoires de recherche, *"un peu loin du réel"*, ne l'emballa pas, elle opte rapidement pour l'enseignement. *"Avec, dès le départ, le souci que l'école soit accessible vraiment à tous"*.

Au début des années 1980, la jeune prof de sciences naturelles fait ses premières armes dans des établissements tranquilles de l'académie de Dijon, avant d'être nommée en région parisienne. *"J'ai vraiment commencé mon travail à Argenteuil, où certains jeunes étaient les premiers de leur famille à accéder au lycée et à décrocher un bac"*. Beaucoup sont issus de l'immigration. C'est au contact de ces élèves que Marie-Cécile se forge une conviction qui ne la quittera plus : l'école doit être plus démocratique. *"On voyait arriver au lycée des jeunes filles qui avaient été les meilleures de leur collège et qui étaient perdues parce qu'elles n'avaient pas les codes et personne pour les leur donner"*.

Une école réellement pour tous

Nouvelle mutation, en 1993, à Grenoble. Marie-Cécile Bloch entre dans le groupe de formateurs "Réussir autrement avec les jeunes en difficulté". Elle y croise le chemin du professeur de français Bernard Gerde. Tous deux observent un phénomène que l'on ne nommait pas encore le décrochage scolaire. *"Il y avait des jeunes qui disparaissaient de leurs classes sans que personne ne s'en soucie vraiment..."* Dans l'académie de Grenoble, le "produit de l'érosion scolaire" - c'est le terme administratif consacré à l'époque - est estimé à près de

1 000 élèves par an. En 2000, le Collège Lycée élitaire pour tous (Clept) ouvre ses portes. *"Élitaire, parce que tous les jeunes doivent pouvoir goûter aux savoirs émancipateurs, il n'y en a pas qui sont doués pour la philosophie et d'autres pour la chaudronnerie."* L'objectif est *"que chacun puisse s'émanciper, qu'aucun ne soit assigné à ses origines"*.



« **Contrairement aux idées reçues, tous n'ont pas été en situation d'échec scolaire, le décrochage concerne aussi les bons élèves.** »

Le Clept, rattaché administrativement au lycée public Emmanuel Mounier (Grenoble), accueille une centaine de jeunes décrocheurs par an. *“Ils viennent de tous les horizons, il y a autant de profils que d'élèves, explique sa cofondatrice. Nombreux sont ceux qui ont eu des histoires de vie un peu chaotiques, mais pas tous. Si beaucoup d'entre eux viennent de milieux défavorisés, d'autres sont filles ou fils de médecin, d'inspecteur de l'Éducation nationale... Contrairement aux idées reçues, tous n'ont pas été en situation d'échec scolaire, le décrochage concerne aussi les bons élèves.”* L'une des missions de l'équipe enseignante est de contribuer à questionner les pratiques enseignantes.

Retisser la confiance

“Les jeunes qui arrivent ont perdu toute confiance en eux, en leur capacité d'apprendre, ils sont couturés de cicatrices, explique la pédagogue. Nous commençons par tenter de restaurer la confiance.” Le principe qui est

notamment rappelé est que se tromper fait partie du processus d'apprentissage. Les élèves suivent une vingtaine d'heures de cours hebdomadaires sous des formes variées, et se voient proposer de nombreux lieux de parole : tutorats individuels ou collectifs, heures de vie de classe, groupes de bases composés d'élèves récents et anciens animés par deux enseignants. *“Nous y échangeons sur le fonctionnement de l'établissement et sur l'actualité, précise Marie-Cécile Bloch. Nous voulons que chacun devienne un véritable interlocuteur. C'est une façon d'enseigner la citoyenneté autrement qu'en faisant de l'instruction civique.”* Est également “obligatoire” la fréquentation d'un atelier culturel et éducatif. Parmi les élèves, qui ont de 15 à 25 ans, certains iront jusqu'à un baccalauréat d'enseignement général au Clept, d'autres s'engageront dans d'autres voies, ailleurs, pour préparer des diplômes professionnalisants.

Aujourd'hui en France, on estime que près de 150 000 élèves ont quitté le système scolaire en cours de route. *“Aujourd'hui, le monde est difficile, on est confronté à un chômage endémique, à une montée assez forte des communautarismes de toutes sortes, rappelle l'enseignante. L'École doit absolument s'attacher à être véritablement un lieu d'émancipation et d'inclusion.”*

Chaque année, les professeurs accompagnent leurs élèves à l'affichage des résultats du baccalauréat. Marie-Cécile Bloch se souvient d'une jeune fille qui était reçue au baccalauréat général et qui lui avait dit : *“Ah, je vais retourner voir mon professeur de maths qui m'avait dit que je ne ferai jamais rien de ma vie !”* De l'art de faire germer les jeunes pousses.

Selon Freud, notre métier fait partie des trois fonctions impossibles : gouverner, soigner et enseigner...

Pourquoi votre métier vous semble-t-il indispensable ?

La transmission, c'est forcément indispensable, c'est fondamental dans une société. Enseigner dans une école publique, c'est particulièrement nécessaire pour permettre à la démocratie de se fortifier.

Dans quelles circonstances avez-vous ressenti le caractère indispensable de votre métier ?

Lorsqu'on reçoit dans notre établissement des jeunes ayant été vraiment très éloignés de toutes les acquisitions scolaires qui nous disent avoir honte de ne pas savoir parler, de ne pas comprendre la vie qui les entoure. On se dit que notre travail est vraiment indispensable.

La qualité indispensable pour exercer votre métier ?

Selon Freud, notre métier fait partie des trois fonctions impossibles : gouverner, soigner et enseigner... C'est pouvoir continuer opiniâtement



sans jamais rien lâcher en termes d'exigences. Nous devons toujours être exigeants parce que l'exigence, c'est la preuve concrète du respect que l'on a pour nos élèves.

Qu'est-ce qui est indispensable dans votre vie ?

Que mes actes soient en accord avec les idées que je défends. Et me promener en montagne. Je pratique beaucoup la marche à pieds depuis que je suis adolescente.



Le handicap, une barrière dans l'accès aux soins

En France, les personnes en situation de handicap sont moins bien prises en charge que les autres par la médecine. Ces dernières années, des rapports et des lois ont permis des avancées sur le terrain.

"Nous découvrons en moyenne une tumeur de 3 millimètres sur une personne valide et en moyenne de 4 cm sur une personne handicapée", déclare Pascal Jacob, auteur de rapports au gouvernement sur la question de l'accès aux soins des personnes handicapées (lire p. 19). Les personnes handicapées ne bénéficient en effet pas du même suivi que le reste de la population. En matière de prévention, elles sont les grandes oubliées, avec 11 fois plus de cancers.

"Ils m'ont laissée seule 3 jours avec une double fracture"

"Ça c'est passé le 29 mars 2005. On est mardi soir, il est 21 heures, je suis passée chez une amie et je rentre chez moi. Juste devant le Palais de Justice je traverse le premier passage piéton. Au deuxième, je m'arrête parce que les feux ne marchent pas. Pendant que j'attends, une voiture arrive à toute vitesse. Je recule, mais ils me heurtent, et ils prennent la fuite. (...)

À l'hôpital, quand la dame a soulevé la jambe, elle a senti tout de suite que c'était cassé. La radio a confirmé qu'il y avait une double fracture, du tibia et du péroné. Puis ils m'ont emmenée dans une chambre pour que je sois opérée le lendemain. Le mercredi, je suis emmenée au bloc. Ils préparaient tout pour l'opération, mais quand l'anesthésiste m'a vue, elle a dit tout d'un coup "On ne peut pas l'opérer".

Un monsieur m'a remontée dans la chambre sans rien m'expliquer, et ils m'ont laissée là avec de la morphine pendant 3 jours. (...)

Le vendredi, ils ont fini par m'opérer. Ça faisait trois jours que j'attendais, avec deux fractures à la jambe... Personne ne m'a expliqué pourquoi j'avais attendu pendant tout ce temps. En fait, j'ai appris bien plus tard que quand ils se sont rendu compte que j'étais sous curatelle, ils ont voulu se protéger. Mais en réalité ils n'avaient pas besoin d'accord pour m'opérer, sauf que ça je l'ai su largement après."

Extraits de l'intervention de **Virginie Oiselet**, auditionnée le 23 octobre 2008 par la Haute autorité de santé sur l'accès aux soins des personnes en situation de handicap mental.



Mais l'accueil en médecine de ville ou à l'hôpital peut aussi se révéler un véritable parcours du combattant (lire encadré). Résultat, 73 % des personnes handicapées renoncent aux soins. Pourtant, une loi votée en 2005 aurait dû favoriser leur accès à la prévention et aux soins.

"La législation n'a pas fonctionné parce que les gens n'avaient pas été préparés, déclare Pascal Jacob. Une telle loi ne peut pas être appliquée au niveau national si elle n'est pas appliquée au niveau des bassins de vie que sont les régions ou les départements. Et pour cela, il faut réunir l'hôpital, la médecine de ville et le médico-social."

Les équipes du centre de la Gabrielle accompagnent 500 personnes en situation de handicap mental au sein de 12 établissements. Elles s'emploient à créer des ponts entre des secteurs "complémentaires l'un de l'autre, qui ont pu s'ignorer pendant des années mais commencent à se comprendre, à s'entendre et à imaginer de meilleures façons de fonctionner grâce aux actions mises en place ces dernières années", comme l'explique Bernadette Grosyeux, directrice générale des établissements médico-sociaux de MFPass. "Par exemple, 33 % des enfants et adolescents que nous accompagnons sont en surpoids, soit une prévalence deux fois plus élevée que la population générale, explique-t-elle. Depuis 5 ans nous avons développé un programme de prévention, de dépistage et de prise en charge de l'obésité des enfants, des adolescents et des adultes en situation de handicap mental".



3 QUESTIONS À... PASCAL JACOB

“Une personne handicapée sur deux ne sait pas dire qu'elle a mal”

Pascal Jacob, père de deux enfants handicapés, est l'auteur du rapport sur l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées remis au gouvernement le 6 juin 2013.

Quelle était la situation au moment du rapport ?

Nous avons interrogé des centaines de personnes handicapées et de professionnels du soin ou du handicap. Le rapport a été remis à Marisol Touraine, la ministre de la Santé, des Affaires sociales et des Droits des femmes, le 6 juin 2013 à Garches. Il a irrigué la loi de santé publique qui est en cours d'examen au Parlement. La situation mise en lumière est terrible : une personne handicapée sur deux est atteinte d'une maladie chronique, non soignée dans trois quart des cas, 73% des personnes handicapées déclarent abandonner tous leurs soins et les interactions médicamenteuses créées par le manque de coordination entre soignants sont à l'origine d'un décès de personnes handicapée sur trois.

Où en est-on aujourd'hui ?

Pour avancer, il fallait absolument réussir à coordonner l'hôpital, la médecine de ville et le médico-social. C'est ainsi que nous avons proposé une charte qui serait une partition de musique commune. Le gouvernement a proposé qu'on la baptise du nom de mon fils Romain qui était décédé. Cette charte a été signée le 13 juin 2014 par la Réunion. Puis d'autres régions ont suivi avec le Limousin, Rhône-Alpes, la Champagne-Ardenne, le Nord, ... ainsi que des acteurs institutionnels et de santé, les ARS, des mairies, des hôpitaux ou encore l'Académie nationale de médecine. Tout cela a été un moment absolument merveilleux. Et ce n'est pas fini, le 4 décembre prochain, toutes les régions devraient avoir signé.

Quels sont prochains défis ?

Avec la charte Romain Jacob, nous avons réussi à mettre les gens à la même table. L'objectif est de donner envie aux acteurs de santé de soigner les personnes handicapées comme elles soignent les autres, notamment en révisant les tarifications si nécessaire. Nous devons améliorer la prévention. Une personne handicapée sur deux ne sait pas bien ou pas dire qu'elle a mal. En 2013, il y a eu 191 000 journées d'hospitalisation pour des escarres sur des personnes handicapées. Je serai satisfait quand les médecins accueilleront une personne handicapée avec le sourire.

Très concrètement, le centre organise des actions de prévention sur les lieux de vie des jeunes, de l'accompagnement au quotidien sur la question de l'alimentation et de l'activité physique. *“Un médecin généraliste, une diététicienne, un psychologue et des éducateurs spécialisés interviennent régulièrement pour mener notamment des ateliers d'éducation thérapeutique, précise Bernadette Grosyeux. On a la chance de bénéficier de l'expertise de l'unité Prader-Willi, qui est une plateforme d'accueil et d'orientation d'enfants et d'adolescents atteints d'obésité.”* *“C'est un projet assez exemplaire parce qu'il réunit le médico-social et le sanitaire, souligne la directrice de La Gabrielle. Le vrai défi de l'accès aux soins, c'est justement de faire travailler ensemble des professionnels qui n'ont pas l'habitude de le faire.”*

L'accès à des spécialistes, en prévention ou pour des soins, reste compliqué. *“Il est indispensable que l'accessibilité soit mise en place dans tous les schémas, insiste Pascal Jacob. Pour moi l'accessibilité n'est pas un plan incliné vers une porte fermée”.* Un projet de télémédecine pour permettre à des autistes d'accéder à des consultations de spécialistes est par exemple en cours à La Gabrielle. L'accessibilité passe par la mise en place de plateaux techniques autour de la personne handicapée, par la formation des médecins et la reconnaissance des accompagnants lors des soins. *“La situation s'est beaucoup améliorée dans les hôpitaux, témoigne Pascal Jacob. Nous devons mettre en place des protocoles permettant*

aux aidants de découvrir la rougeur ou la difficulté afin que la personne soit soignée et que l'on ne se retrouve pas avec 191 000 journées d'hospitalisation comme en 2013 pour des escarres sur des personnes handicapées.” La loi en cours d'examen au Parlement permettra peut-être de généraliser les solutions imaginées localement sur le terrain.

Après quoi courent les Français ?

Tous les jours, nous les croisons sur le bitume de nos villes, dans les parcs, à l'aube, ou à la tombée de la nuit... Écouteurs sur les oreilles, vêtements respirants et colorés, montre connectée... Les Français(e)s sont de plus en plus nombreux à chausser leurs baskets pour parcourir plusieurs kilomètres. Au-delà de l'effet de mode, le running est-il un allié pour prendre soin de notre santé ?

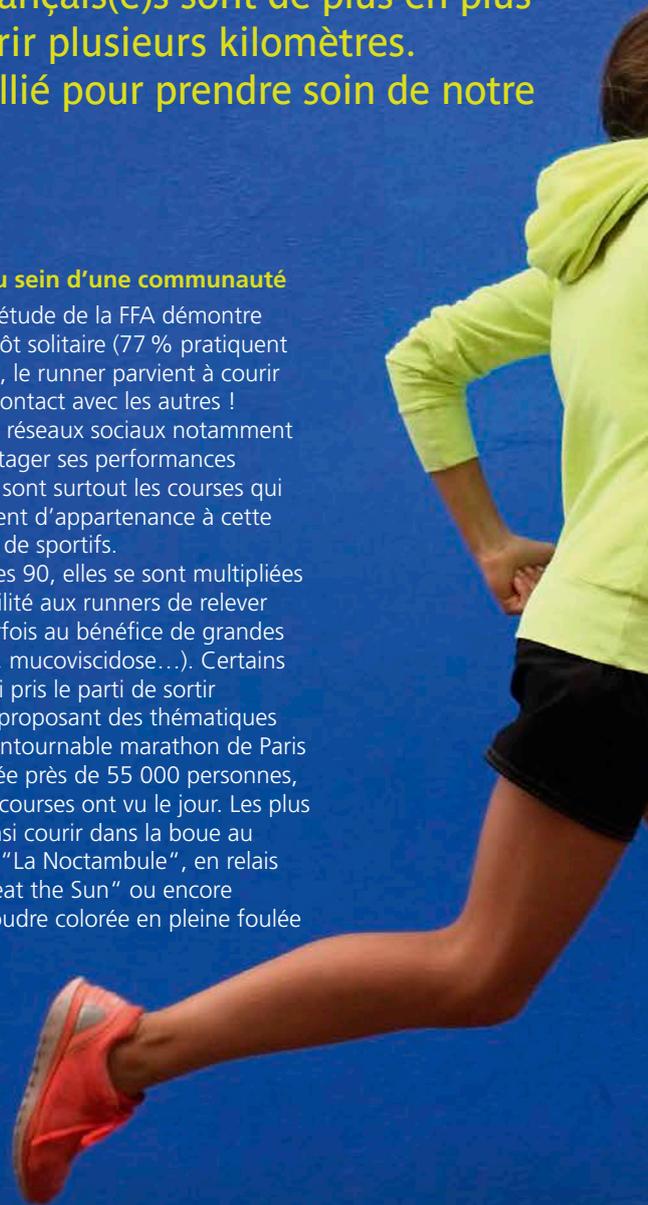
Avant, on courait pour échapper au danger. Aujourd'hui, on court pour le plaisir ! Le running (nouveau terme pour désigner la course à pied) est devenu depuis quelques années une véritable obsession nationale ! Selon une étude de la Fédération française d'athlétisme (FFA), les Français seraient aujourd'hui près de 8,5 millions à pratiquer cette discipline, contre 6 millions en 2000.

À l'inverse du jogging, pratique occasionnelle souvent réservée au dimanche, le running se définit davantage comme une discipline sportive régulière avec des objectifs précis (courir plus longtemps, plus rapidement...). Si le running prend le pas sur le jogging aujourd'hui, c'est aussi parce qu'il reflète notre époque où le dépassement de soi et le culte de la performance se généralisent. Il permet de travailler le corps et d'agir sur le mental.

Peu onéreux, le running est également une activité à la portée de tous. Avec une certaine régularité, les bénéfices sur la santé, la gestion du stress, le poids et le moral se font ressentir assez rapidement. Autant d'arguments convaincants au moment de choisir un sport.

Courir seul... mais au sein d'une communauté

Joggeur ou 'runner', l'étude de la FFA démontre que le coureur est plutôt solitaire (77 % pratiquent ce loisir seul). Pourtant, le runner parvient à courir seul tout en étant en contact avec les autres ! Comment ? Grâce aux réseaux sociaux notamment sur lesquels il peut partager ses performances avec ses amis. Mais ce sont surtout les courses qui développent le sentiment d'appartenance à cette nouvelle communauté de sportifs. Depuis la fin des années 90, elles se sont multipliées et ont donné la possibilité aux runners de relever de nouveaux défis, parfois au bénéfice de grandes causes (cancer du sein, mucoviscidose...). Certains organisateurs ont aussi pris le parti de sortir des sentiers battus en proposant des thématiques insolites. Loin de l'incontournable marathon de Paris qui réunit chaque année près de 55 000 personnes, de nouveaux types de courses ont vu le jour. Les plus courageux peuvent ainsi courir dans la boue au "Mud Day", de nuit à "La Noctambule", en relais contre le soleil à la "Beat the Sun" ou encore se faire asperger de poudre colorée en pleine foulée à la "Color Run" !



Le running nous fait-il courir des risques ?

Vu l'ampleur du phénomène, on peut se dire que tout le monde est capable de pratiquer ce sport ? La réponse est oui... ou presque ! Comme la marche, la course à pied est sans doute l'activité physique la plus adaptée à l'organisme humain puisqu'elle est naturelle.

Si elle est modérée et régulière, elle apporte des bénéfices multiples sur la santé : diminution des risques de diabète et d'hypertension artérielle, amélioration de la prévention des maladies cardiovasculaires, de certains cancers et des effets de la sédentarité sur le squelette (ostéoporose...), etc. Ses bienfaits ne sont pas uniquement physiques mais aussi psychiques. Quand on court, on fait le vide. On lâche prise. On se libère de la pression quotidienne. Plusieurs études ont ainsi démontré que ce type d'activité diminuait le stress et permettait de lutter contre les syndromes dépressifs.

Toutefois, avant de rejoindre la communauté des runners, il est préférable d'effectuer un bilan médical, surtout lorsqu'on débute ou que la pratique du sport n'est plus qu'un lointain souvenir ! Investir dans une bonne paire de chaussures de course est également indispensable. N'oublions pas que lorsque nous courons, nos pieds supportent jusqu'à 5 fois notre poids ! Vous limiterez ainsi les maux de dos ou les risques de tendinite.

Pour découvrir les plaisirs de la course, la clé reste avant tout la persévérance et la régularité. Au fil des séances, il sera de plus en plus facile de courir longtemps et sans s'arrêter. Même si le marketing s'est emparé du phénomène, le running reste avant tout un sport pratique qui permet à tout le monde de s'évader en chaussant ses baskets quand il en a l'envie ou le temps. C'est sans doute ce sentiment de liberté qui contribue à son succès.

Quand le sport rend dépendant

Reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé, la bigorexie (addiction au sport) touche un nombre croissant de runners. Des coureurs de tous niveaux peuvent plonger dans cette relation obsessionnelle avec le sport.

Certaines disciplines, dont le running, favorisent la sécrétion d'endorphines, molécule naturelle qui déclenche notamment ce qu'on appelle "le runner high" (l'ivresse du coureur). La première dépendance se situe ainsi dans le besoin de reproduire aussi souvent que possible cette sensation de bien-être après l'effort. Mais cette dépendance s'attaque aussi au psychique. L'activité sportive finit par occuper une place disproportionnée dans le quotidien de la personne touchée et crée des conflits avec les autres aspects de sa vie.

Les runners atteints de bigorexie ont ainsi une opinion altérée d'eux-mêmes (ils se voient plus gros qu'ils ne sont, sont convaincus de ne pas assez s'entraîner...), un quotidien où le sport a pris le contrôle (le moindre événement perturbant leur planning leur est insupportable) et une vie sociale et familiale sacrifiée (ils refusent les conseils de leurs proches et se détournent de leurs amis ou de leur famille).

Comme l'alcool, le tabac ou les médicaments, cette forme de dépendance est désormais prise en compte et soignée.



Première pierre pour le nouveau siège de la MNT

La Mutuelle Nationale Territoriale change de siège, sans changer d'arrondissement. Fidèle au 9^e arrondissement de Paris, la MNT a posé, ce 19 mai, la première pierre de son futur siège pour un ensemble rénové au coin de la rue d'Athènes et de la rue de Clichy, dans le quartier Saint-Georges. 6500 m² de bureaux se substitueront fin 2016 aux trois sites parisiens. Pour Alain Gianazza, président général de la MNT, "c'est une manifestation concrète de cette volonté d'investir pour demain, de moderniser la mutuelle et de disposer d'un siège à la mesure de l'utilité sociale qu'elle incarne pour plus d'un million de territoriaux".

Source : filsocial.com



Le groupe MGEN réclame la création d'un "crédit d'impôt santé" pour tous les agents publics

Réuni en assemblée générale à Metz le 7 juillet, le groupe MGEN a demandé que soit mis en place un crédit d'impôt pour aider les fonctionnaires à acquérir une complémentaire santé. Cette mesure de justice sociale garantirait que ces derniers ne soient plus les grands oubliés des aides à la complémentaire santé. En effet, seul 1 % des aides publiques (50 millions d'euros sur 5 milliards annuels) bénéficie aux 5,6 millions d'agents publics.

"Le crédit d'impôt santé, une mesure simple et efficace de justice sociale, contribuerait à établir une équité réelle entre les fonctionnaires, les salariés du secteur privé et les indépendants. Nous demandons que cette proposition soit portée lors des discussions des prochaines lois de finance", a déclaré Thierry Beaudet, président du groupe MGEN. Concrètement, le "crédit d'impôt santé" consisterait en l'octroi d'une aide fiscale lorsqu'un agent public acquiert une complémentaire santé. Il pourrait être proposé pour les complémentaires santé sélectionnées par l'État pour ses agents (offres dites "référéncées" pour la fonction publique d'État et faisant l'objet de "conventions de participation ou de labellisation" pour la fonction publique territoriale). Afin de rétablir l'égalité des citoyens devant l'impôt, son montant pourrait être fonction de la cotisation, dans la limite d'un plafond.

Appliqué aux retraités de la fonction publique, ce dispositif constituerait également une réponse au souhait du Président de la République, exprimé lors du Congrès de la FNMF en juin dernier, de trouver les moyens de faciliter l'accès des retraités à une complémentaire santé de qualité.

Source : mgen.fr



L'Assemblée générale MGET approuve la fusion avec MGEN

Réunis en Assemblée Générale, les 17 et 18 juin à Dijon, les délégués de la Mutuelle Générale Environnement et Territoires (MGET) ont approuvé à **94 % le projet de rapprochement MGET / MGEN**. Il prendra la forme d'une fusion / absorption de la MGET par MGEN, au 1^{er} janvier 2016. Les délégués ont fait le choix de MGEN pour pérenniser leur projet mutualiste solidaire, consolider la position des mutuelles au sein de la Fonction publique, assurer et renforcer la protection des adhérents, poursuivre l'amélioration des services et l'adaptation des garanties aux nouveaux besoins des adhérents.

Hubert Borderie, Président général de la MGET, à la suite des débats et des votes s'est exprimé avec chaleur et émotion : "je vous félicite de votre choix, je vous remercie de votre confiance et de votre courage car grâce à vous la MGET va poursuivre son chemin mutualiste au sein du groupe MGEN."

Source : mget.fr



En France, 5 millions de personnes souffrent de déficiences auditives. Elles peuvent désormais accéder aux services de la MGEFI par téléphone grâce à un dispositif très simple.

Pour les personnes sourdes ou malentendantes, accéder à certains services relève parfois du parcours du combattant. Rien de plus simple désormais avec le nouveau service proposé par la MGEFI. Comment cela fonctionne-t-il ? La personne se connecte au site mgefi.fr et clique sur l'icône représentant une oreille barrée. Lors de sa première connexion, elle doit télécharger et installer un simple plugin ("Téléchargement Plugin ACCEO"). Ensuite, la personne sourde ou malentendante choisit le mode de communication souhaité : visio interprétation en langue des signes (LSF) ou transcription instantanée de la parole (TIP). Elle est alors mise en relation avec un opérateur interprète ou transcripteur via une webcam ou un haut-parleur. L'opérateur contacte pour l'adhérent la MGEFI et la conversation peut alors commencer. Dans l'option « langue des signes », l'interprète traduira instantanément l'échange entre l'adhérent et le conseiller mutualiste tandis qu'en transcription instantanée, l'opérateur transcrira par écrit les propos du conseiller MGEFI à l'intention de l'appelant. Le service est accessible gratuitement du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Source : mgefi.fr

Cette page a vocation à relayer les actualités de nos mutuelles.
Merci de nous les adresser à contact@mfp.fr



“La Sécurité sociale. Son histoire à travers les textes.”
Tome VII – Les régimes spéciaux de sécurité sociale, Comité d’histoire de la sécurité sociale de Thierry Tauran.

Chronologie des régimes spéciaux. Apparus au XVII^e siècle pour certains, les régimes spéciaux ont connu un tournant historique en 1945, lors de la mise en place de l’organisation générale de la Sécurité sociale. Les plus grands d’entre eux ont été alors consolidés. Industries électriques et gazières, clercs et employés de notaires, RATP, militaires, marins, SNCF, sapeurs pompiers volontaires, ministres des

cultes... L’auteur explore dans ce nouveau tome l’histoire de ces régimes. La couverture sociale de ces derniers est abordée chronologiquement depuis son apparition au XVII^e siècle et, principalement, à travers les textes qui l’instituent et la modifient.

Association pour l’étude de l’histoire de la Sécurité sociale, **35 euros.**



“La Sécurité sociale”
Collection : “Que sais-je ?”
de Julien Damon.

En 2015, la Sécurité sociale fête ses 70 ans. Pour tout savoir sur cette institution française née dans l’après-guerre, Julien Damon, professeur associé à Sciences Po, signe un ouvrage pédagogique dans la collection “Que sais-je ?”.

L’auteur offre une présentation claire et complète de l’institution, de ses missions, de ses évolutions, sans faire l’impasse sur les controverses dont elle est régulièrement l’objet ni les défis qu’elle a à relever pour l’avenir.

Éditions : Puf, **9 euros.**



“Les Tabous de la décentralisation”
sous la direction de Nicolas Kada

État des lieux et perspectives des réformes. De la fin de l’argent facile aux recentralisations, de la différenciation territoriale à la clarification des compétences, cet ouvrage donne les pistes pour surmonter les tabous de la décentralisation.

Éditions Berger-Levrault, **39,90 euros.**



“Votre santé. Tous les mensonges qu’on vous raconte et comment la science vous aide à y voir clair.”
du Professeur Didier Raoult.

Aller contre les idées reçues.

Non, les brocolis ne protègent pas du cancer et le lait n’évite pas l’ostéoporose ! Chaque jour, nous sommes bombardés de fausses informations sur notre santé. Les vrais tueurs de notre siècle passent inaperçus alors qu’on nous annonce des épidémies qui n’ont pas lieu. On nous met en garde contre la cigarette électronique qui ne sera jamais aussi nocive que

le tabac, contre des vaccins salvateurs qu’on accuse à tort de mille maux, contre les antibiotiques dont il ne faut certes pas abuser mais qui sont indispensables quand une grippe perdure au-delà de trois jours. Les lobbys pharmaceutiques nous conseillent de nouveaux médicaments dont le seul mérite est d’être plus chers que les anciens, et les chaînes alimentaires font une pub d’enfer pour leurs “aliments” dont les bienfaits restent à prouver, quand ils ne se révèlent pas dangereux.

Professeur de microbiologie, réputé pour son talent et ses prises de position dans le débat public, l’auteur aide à faire le tri entre les peurs infondées et les risques établis, entre les remèdes fantaisistes et les thérapies efficaces, sans se laisser influencer ni par les prophètes de malheur, ni par le marketing, ni par les charlatans.

Éditions Michel Lafon, **15,95 euros.**



“La fonction publique du XXI^e siècle”
d’Anicet Le Pors et Gérard Aschieri

À l’heure où le discours dominant fait du marché l’alpha et l’oméga de la vie économique et sociale, le service public a-t-il encore un sens et un avenir ?

C’est à cette question complexe que s’attendent à répondre les auteurs Anicet Le Pors, ancien ministre de la Fonction publique, et Gérard Aschieri, membre du Conseil économique social et environnemental.

Les Éditions de l’Atelier, **19 euros.**

Les rendez-vous d’Anicet Le Pors

Ministre de la Fonction publique de 1981 à 1984

6 octobre

Conférence sur l’avenir de la Fonction publique
20h00 - 23 rue de Lattre de Tassigny - Orsay (91400)
Gratuit mais sur inscription auprès de :
francois.perinet@u-psd.fr

22 octobre

Conférence-débat :
“La laïcité : exception française ou valeur universelle ?”
20 heures - salle Romain Rolland - 99 boulevard Joliot-Curie - Fontaine (38600)
Contact : pcf.fontaine@laposte.net





ASSURANCES

Société du Groupe Matmut
dédiée aux agents publics

PRIORITÉ BUDGET

A large graphic of an hourglass with a white center. The top and bottom parts of the hourglass are filled with vertical lines in shades of blue, purple, and red. The text 'BAISSE DES TARIFS EN 2015*' is centered in the white part of the hourglass.

**BAISSE DES
TARIFS EN
2015***

pour les contrats Auto, Moto, Camping-car
hors gamme « Essentiel »

GEL DES TARIFS **
pour les autres contrats

 **N° Vert 0 800 42 62 89**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

540 Agences Matmut/AMF Assurances
amf-assurances.fr

*À conditions de garanties et de taxes identiques, hors évolution du bonus/malus et garantie du conducteur.

**À conditions de garanties et de taxes identiques, et pour les contrats Auto et Camping-car gamme « Essentiel », hors évolution du bonus/malus.

AMF Assurances - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 69 416 644 € entièrement libéré - N° 487 597 510 RCS Rouen. Entreprise régie par le Code des Assurances.
Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen. Studio Matmut - Crédit photo : © Catherine CLAVERY - Fotolia.com.